

COMMUNE DE BERLOZ

AVIS - URBANISME

L'administration communale fait savoir que Monsieur André BARCHY, demeurant rue de Schurven, 18 à 4257 CORSWAREM, a introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis même adresse, cadastré 3^{ème} division, section A n°220K.

Le projet consiste en LA REGULARISATION et LA MODIFICATION D'UN GARAGE EXISTANT, et présente les caractéristiques suivantes : (la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contigües - AGW du 23 décembre 1998, art 1er), la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions (CWATUP – 330, 2°).

Les réclamations et observations, orales ou écrites, sont à adresser au Collège communal, du jeudi 4 février au jeudi 18 février 2016 inclus.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, rue Antoine Dodion n°10 à 4257 Berloz, du lundi au vendredi de 8.30 à 12.00 heures, les mercredis de 13.30 à 17.00 heures, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16.00 à 17.00 heures, ainsi que les samedis de permanence de 9.00 à 12.00 heures.

Des explications techniques seront fournies le jeudi 11 février 2016, de 9.00 à 12.00 et de 13.30 à 17.00 heures à la même adresse.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le jeudi 18 février 2016 de 16.00 à 16.30 heures à l'administration communale.

A Berloz, le 28 janvier 2016

Le Bourgmestre,

